



/ Bureau de l'Habitat
Montélimar
Agglomération

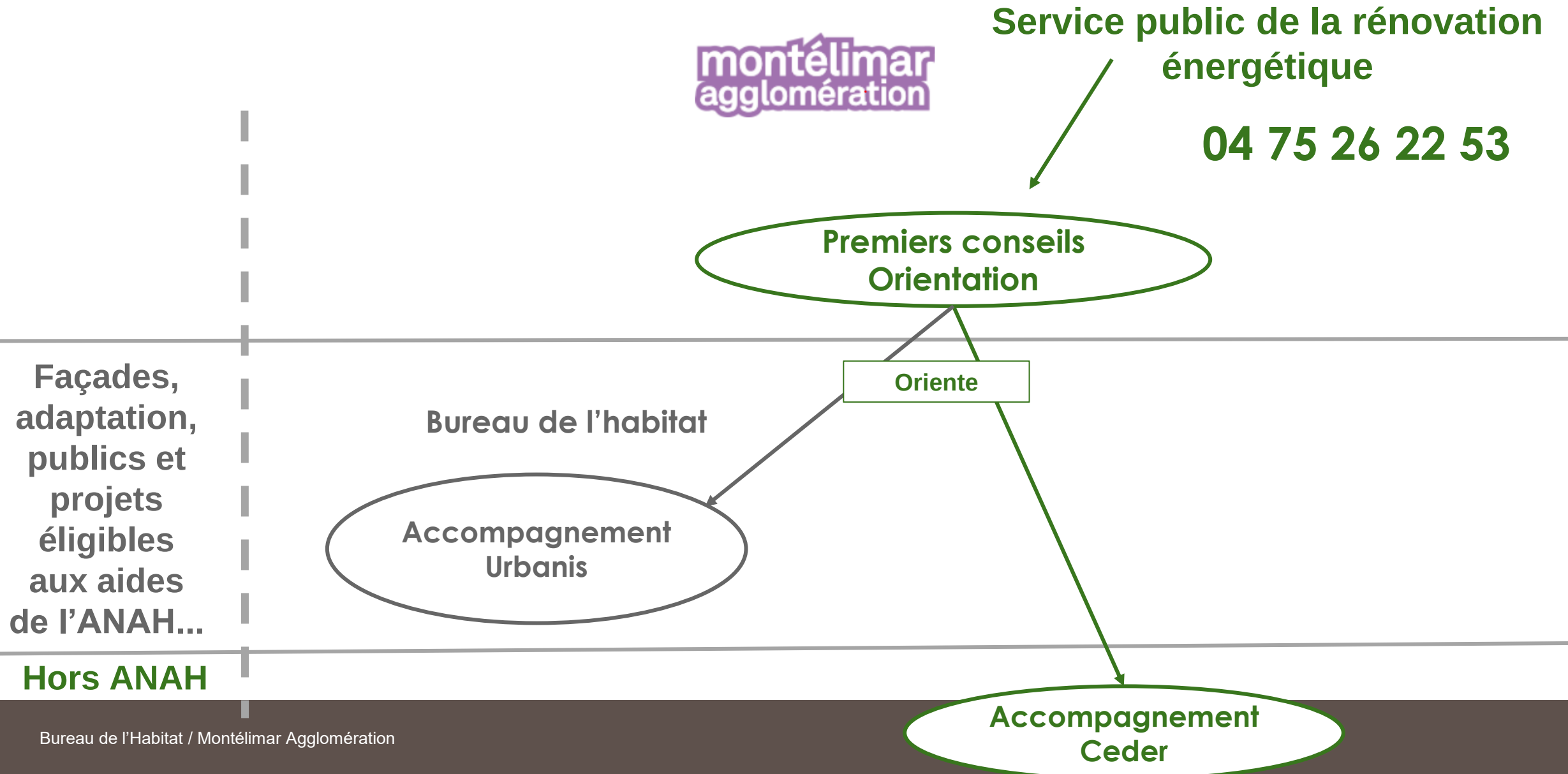
Réunions publiques

Novembre / Décembre 2021

01

/ Le bureau de l'habitat

Un service relais au service public de la performance énergétique







/ MA PRIME RENOV SÉRÉNITÉ

Aide à la pierre de l’Anah à destination des ménages modestes ou très modestes

Conditions d’éligibilité
Ménages modestes ou très modestes Propriétaires occupants
Gain énergétique d’au moins 35 %
Logement de plus de 15 ans Occupé 3 ans

Modalités techniques
Accompagnement par un opérateur conseil sur les volets: - technique (visite sur place, évaluation énergétique, conseil aux travaux) - administratif - financier - social
Travaux réalisés par une entreprise ou des artisans RGE

Modalités financières
Ménages modestes (35%) Ménages très modestes (50%) Dans la limite d’une dépense subventionnable de 30 000 € HT
Bonus sortie de passoire 1 500€ si étiquette F ou G avant travaux à E après travaux au minimum
Bonus basse consommation 1 500€ si performance d’arrivée A ou B
Cumulable avec: CEE, aides locales de l’agglomération, du conseil départemental, caisses de retraite, TVA à taux réduit



/ LOUER MIEUX

Aide à la pierre de l’Anah à destination des propriétaires bailleurs

Conditions d’éligibilité
Propriétaires bailleurs
Gain énergétique d’au moins 35 % Etiquette C après travaux
Logement de plus de 15 ans
Conventionnement du loyer sur une période de 9 ans

Modalités techniques
Accompagnement par un opérateur conseil sur les volets: - technique (visite sur place, conseil aux travaux) - administratif - financier
Travaux réalisés par une entreprise ou des artisans RGE (pour les postes de rénovation énergétique)
En travaux lourds, maître d’oeuvre obligatoire

Modalités financières
Travaux Lourds (35%) Dans la limite d’une dépense subventionnable de 1 000 €/m² HT (80 000 € / log max)
Travaux de rénovation énergétique globale (25%) Dans la limite d’une dépense subventionnable de 750 €/m² HT (60 000 € / log max)
Prime Habiter Mieux de 1 500 € Ou Bonus sortie de passoire de 2 000 €
Prime pouvant aller jusqu’à 4 000 € du Département (en Zone B2, si complément collectivité)
Prime de 1 500 € de Montélimar Agglomération

/ MA PRIME RENOV COPROPRIÉTÉ

Aide accordée au syndicat des copropriétaires pour le financement de travaux d’amélioration des performances énergétiques.

Conditions d’éligibilité :

- Copropriété composée d’au moins 75 % de lots d’habitation principale
- Réaliser des travaux apportant un gain énergétique de 35 % minimum
- Être immatriculé au Registre National des Copro

	Plafond de dépenses subventionnables	Taux maximal de la subvention
Aide au financement de la prestation d'AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage)	600 € par lot principal d'habitation	30%
Aide au financement des travaux	15 000€ par lot principal d'habitation	25 %
Bonus sortie de passoire (sortie des étiquettes énergie F et G)	500€ x le nombre de logements	
Bonus bâtiment basse consommation (atteinte étiquette A ou B)	500€ x le nombre de logements	

+

Pour les copropriétés fragiles (non cumulable avec les CEE)	3 000€ par lot principal d'habitation Si taux d’impayés > 8% ou situé dans un quartier NPNRU
Pour les autres copropriétés	Cumul possible avec les CEE (en moyenne de l’ordre de 2000€/logement)



Une multiplicité des scénarios de financement, notamment dans le secteur de la rénovation énergétique (qui nécessite une bonne maîtrise des dispositifs)

Des aides financières en évolutions, en particulier ces deux dernières années

....Des offres souvent complexes qui peuvent décourager....

Des permanences sur rendez-vous pour vous renseigner

Bureau de l'habitat : Tous les **mardis après midi (14h30 - 15h30)** sur rendez vous à la Maison des Services Publics de Montélimar, 3e étage, salle 316, côté SUD

Tous les **2e mercredis de chaque mois (14h30 - 15h30)** sur rendez vous à la Maison de l'Agriculture à Cléon d'Andran

Tel: 04 75 51 16 28



02

/ Exemples de réalisation

Dossier en rénovation énergétique / Propriétaire occupant modeste

Travaux préconisés :

- isolation des murs
- remplacement du système de chauffage
- remplacement des menuiseries
- installation d'une VMC

Gain énergétique de 35% obtenu avec l'isolation des murs, les menuiseries et la VMC.

Permettant ainsi au propriétaire de bénéficier du dispositif Ma Prime Rénov sur le système de chauffage

Travaux TTC	50 000 €				
Financeurs	ANAH	Prime Habiter Mieux	Prime sortie de précarité énergétique	Département	Montélimar Agglo
Subventions	10 500 €	2 000 €	1 500 €	250 €	250 €
Total subventions	14 500 €				
Reste à charge	35 500 € → puis 23 500 € après réalisation dossier MPR + CEE sur système de chauffage 53 % de financements				

Aides sur le système de chauffage sorti du dispositif ANAH Habiter Mieux

Ma Prime Rénov	8 000 €
CEE	4 000 €

Exemple réalisé avec une chaudière à granulés

Dossier mixte : Travaux en rénovation énergétique et adaptation du logement

Travaux préconisés :

- isolation des combles
- isolation partielle d'un mur
- remplacement de certaines menuiseries
- Adaptation de la salle de bain

Travaux TTC	24 400 €			
Financeurs	ANAH	Prime Habiter Mieux	Département	Montélimar Agglo
Subventions	11 427 €	2 285 €	828 €	500 €
Total subventions	15 040 € + 3 500 € caisse de retraite			
Reste à charge	5 860 € 76% de financements			



Dossier en Travaux Lourds - PB / Allan

Vacant avant travaux

Réhabilitation complète d’une ancienne maison familiale, en proximité immédiate du village.

Création de deux logements en conventionnement social ANAH, d’une surface de 74m² chacun.

Mai 2021 : Les travaux sont en cours.

Dispositif PIV clôturé en
Décembre 2020

Travaux TTC	204 369 €				
Financeurs	ANAH	Prime Habiter Mieux	Action Logement	Département	Montélimar Agglo
Subventions	61 936 €	4 000 €	12 742 €	8 000 €	3 000 €
Total subventions	89 678 €				
Reste à charge	114 691 € 43% de financements				



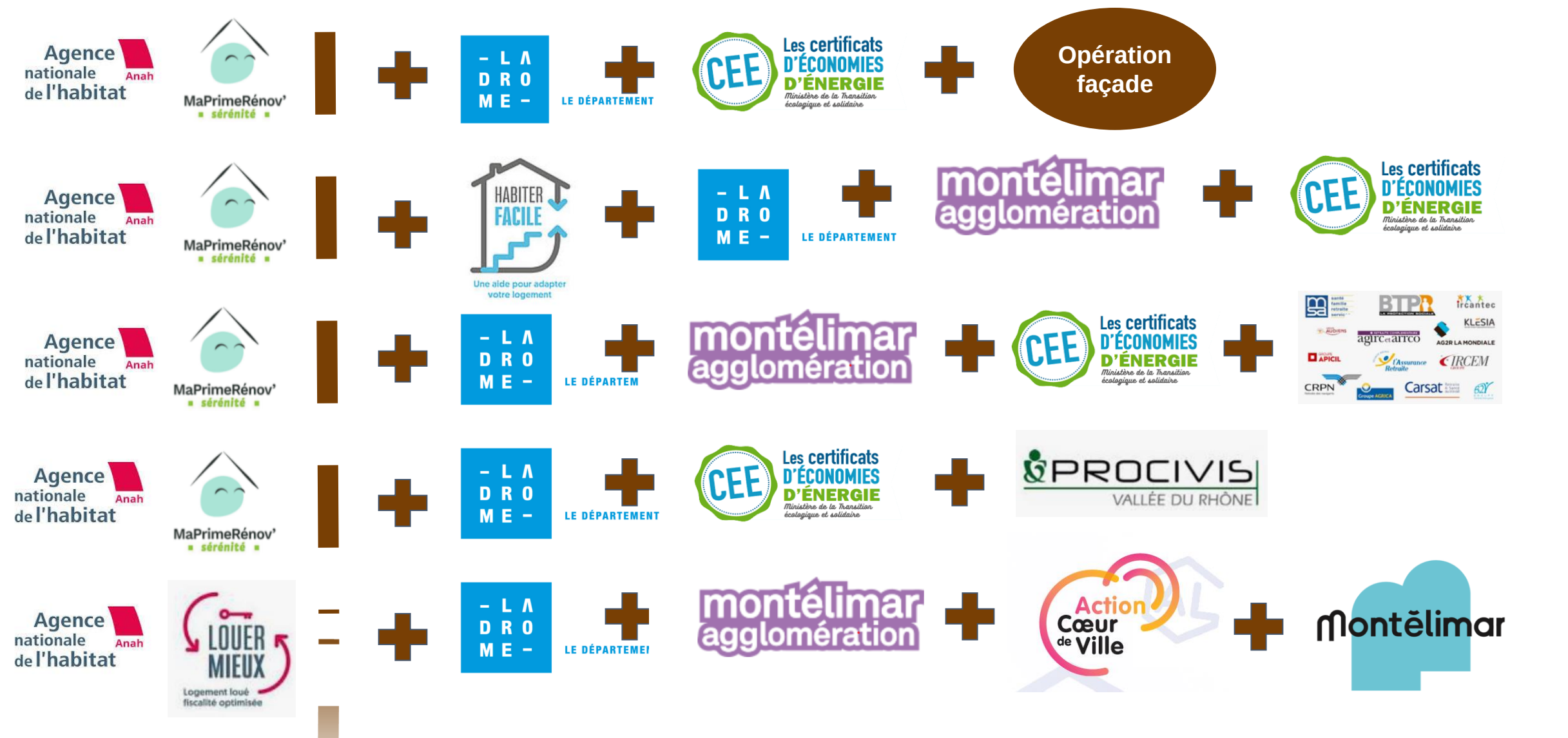
Copropriété construite en 1961 située sur la commune de Montélimar

- composée de 2 bâtiments à usage de logements collectifs
- 60 logements dont 30 T3 et 30 T4
- Les travaux votés:
 - ITE
 - Isolation des toitures et mise en sécurité
 - Flocage en sous face
 - Ventilation mécanique
 - Menuiseries des communs
 - Volets roulants
 - Electricité des communs (non subventionné)
 - Porte garage (non subventionné)
 - Local technique
- Coût des travaux: 864 000€ TTC
- Les quote-part varient entre 13000€ et 16000€
- Etiquette E avant travaux / C après travaux



Merci de votre attention

Notamment dans le secteur de la rénovation énergétique (exemple de combinaisons gagnantes parmi d'autres.....)



Dossier en rénovation énergétique - PO / Roynac

Travaux préconisés :

- Isolation des combles
- Isolation Thermique par l'intérieur
- Remplacement des menuiseries

Réalisation de 2 dossiers distincts : un dossier ANAH sur l'isolation des murs du RDC et des menuiseries. Atteinte du plafond de travaux ANAH.
Réalisation d'un second dossier avec Action Logement pour l'isolation des combles, des murs du R+1 et d'une partie de la couverture

Dispositif PIV clôturé en
Décembre 2020

Travaux TTC	59 989 €				
Financeurs	ANAH	Prime Habiter Mieux	Action Logement	Département	Montélimar Agglo
Subventions	7 573 €	1 600 €	19 000 €	250 €	250 €
Total subventions	28 673 €				
Reste à charge	31 316 € 52% de financements				

Étiquette D avant
travaux

60%

Étiquette B après
travaux

